



**COMPTE RENDU SOMMAIRE
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 6 JUIN 2016**

Téléphone : 04.50.19.01.10 – Télécopie : 04.50.19.01.20
Courriel : mairie@sevrier.fr

L'an deux mille seize, le six juin, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jacques REY, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

M. FALCONNET Georges, Mme PRIEUR-DREVON Agnès, M. PARIS Yves, Mme MALAPLATE Christina, M. LYONNAZ Bruno, M. VANHELMON Yves, Mme ARRAULT Marie-Pierre, Mme BLAND Hélène, M. DELOBEL Gérard, Mme GENOT Marie, Mme GLABAY Guénaële, Mme GURRET-BAGGIO Alice, M. METRAL-BOFFOD Michel, Mme POINTET Martine, Mme BONNEFOY-VERNAY Valérie, M. FONTAINE Bernard, M. MAURIANGE Claude, Mme DEPLAIX Doris formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS OU EXCUSÉS :

Mme BERTRAND Anne-Marie, M. BARAN Gabin, M. CHEDECAL Sylvain, M. DUMOLARD Damien, Mme GODART Sylviane, M. KROELY Alain, Mme FALCONNET Sandrine, Mme TALIN Dominique.

PROCURATIONS :

Mme BERTRAND Anne-Marie donne pouvoir à M. POINTET Martine,
M. BARAN Gabin a donné pouvoir à M. LYONNAZ Bruno,
M. CHEDECAL Sylvain donne pouvoir à M. FALCONNET Georges,
M. DUMOLARD Damien donne pouvoir à M. REY Jacques,
Mme GODART Sylviane donne pouvoir à M. DELOBEL Gérard,
Mme FALCONNET Sandrine donne pouvoir à Mme BONNEFOY-VERNAY Valérie,
Mme TALIN Dominique donne pouvoir à M. FONTAINE Bernard.

Mme GURRET-BAGGIO Alice a été élue secrétaire de séance.

Approbation du PV de la séance publique du Conseil Municipal du 2 mai 2016.

ADOpte à l'unanimité.

Le Conseil municipal a ensuite délibéré sur les questions suivantes :

INTERCOMMUNALITE :

- **Transfert de compétence – SYANE : IRVE infrastructure de charge de véhicules électrique**

PERSONNEL :

- **Modification du Tableau des effectifs**

AFFAIRES SCOLAIRES:

- **Elèves non-résidents : Contribution de la Commune de résidence 2015-2016**
- **Temps d'Activités Péri-éducatives (T.A.P.): instauration d'un tarif et modification du règlement intérieur**

URBANISME-FONCIER-BAUX

- **Renouvellement de la convention d'occupation précaire et révocable : Appartement Maison Charles Longet**
- **Maison de Suzanne/Camping municipal : Autorisations d'urbanisme**

GESTION DU DOMAINE PUBLIC :

- **Demande de remboursement de la redevance pour la location d'un emplacement de bateau**
- **Convention d'utilisation d'un terrain communal à titre précaire et révocable pour une activité commerciale saisonnière**
- **Détermination d'un tarif d'occupation du domaine public pour un évènement occasionnel : Paddle Craft Day par « Summerlab Events »**

MARCHES PUBLIC :

- **Groupement de commandes pour le choix d'un bureau d'étude chargé de la mise en œuvre de la vidéosurveillance des voies**

ASSOCIATIONS :

- **Subvention exceptionnelle pour le Club de Floorball «Les Dahuts du Lac».**

- **Questions diverses :**

INTERCOMMUNALITE :

- **Transfert de compétence – SYANE : IRVE infrastructure de recharge de véhicules électrique**

Il a été rappelé que le transfert de compétence IRVE au Syane implique la mise en place et l'organisation par cette collectivité d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables et que l'engagement de la commune dans le cas de ce transfert se traduit par la gratuité du stationnement aux utilisateurs de cet équipement pour un minimum de 2 ans, d'engager la somme de 3 250 €/HT au titre de l'investissement et la maîtrise d'œuvre et d'ouvrage de l'opération par borne, et de contribuer aux charges d'exploitation qui sera arrêtée annuellement par le Comité syndical et qui est de 450€/an/borne. M. FONTAINE ayant soulevé certaines interrogations quant aux caractéristiques de certaines clauses contractuelles liées à ce transfert, le Conseil municipal a décidé à la majorité de retirer cette question de l'ordre du jour et de solliciter le SYANE pour une synthèse explicative.

PERSONNEL :

- **Modification du Tableau des effectifs**

Afin de tenir compte du changement de situation généré par la démission d'un agent au sein du service technique et de son remplacement par un agent qui occupait auparavant un poste en qualité d'emploi d'avenir et pour faire suite à l'avis favorable de la CAP du CDG 74 pour une promotion interne, le tableau des effectifs communaux a été modifié par le Conseil municipal à l'unanimité.

AFFAIRES SCOLAIRES:

• **Elèves non-résidents : Contribution de la Commune de résidence 2015-2016**

Rappelant que dans les écoles maternelles ou élémentaires publiques recevant des élèves dont la famille est domiciliée dans une autre commune, une répartition des dépenses de fonctionnement se fait par accord entre la commune d'accueil et celle de résidence, le Conseil municipal de Sevrier, à l'unanimité, a fixé cette contribution à 99 € pour les enfants de maternelle et à 125 € pour les enfants en élémentaire.

• **Temps d'Activités Péri-éducatives (T.A.P.): instauration d'un tarif et modification du règlement intérieur**

Le Conseil municipal a décidé d'approuver la proposition de la Commission Education pour appliquer un tarif forfaitaire à la rentrée scolaire 2016 de 20 € par trimestre et par enfant pour participation aux frais engendrés par la mise en œuvre des TAP (Temps d'Activités Péri-éducatives).

URBANISME-FONCIER-BAUX

• **Renouvellement de la convention d'occupation précaire et révocable : Appartement Maison Charles Longet**

La convention du 15 octobre 2015 entre l'ASAP et la commune de Sevrier a été prolongée jusqu'au 31 décembre 2016 afin de répondre à une situation d'urgence.

• **Maison de Suzanne/Camping municipal : Autorisations d'urbanisme**

Les opérations portant sur la réfection de la toiture de la Maison de Suzanne et l'isolation de la Maison du gérant du camping municipal qui figurent au Budget Primitif 2016 doivent faire l'objet d'autorisations d'urbanisme préalable à tout début de travaux. Conformément au Code de l'Urbanisme, cette demande doit être déposée par le Maire autorisé par le Conseil Municipal. Adopté à l'unanimité.

GESTION DU DOMAINE PUBLIC :

• **Demande de remboursement de la redevance pour la location d'un emplacement de bateau**

Suite à une demande d'un usager, motivée par un changement de catégorie de bateau, le Conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire, **par 15 voix pour, 9 voix contre et 2 abstentions**, à déroger exceptionnellement au règlement de police et de stationnement des bateaux en procédant au remboursement de la redevance initialement versée de 1 133 € en contrepartie du paiement d'une nouvelle redevance de 573 €. M. MAURIANGE a cependant estimé que cela pouvait créer un précédent dangereux. Il a finalement été convenu que M. DELOBEL fasse des propositions d'aménagement du règlement intérieur tenant compte de certaines situations.

• **Convention d'utilisation d'un terrain communal à titre précaire et révocable pour une activité commerciale saisonnière**

Le Conseil municipal a décidé, à l'unanimité, d'accepter une demande d'activité saisonnière de location de vélo aquatique pour la période courant du 11 juin au 15 septembre : un loyer forfaitaire de 300 € pour cette saison a été voté. Il a été précisé que cette activité est également soumise à la taxe sur les activités commerciales non salariées à durée saisonnière, (1 € par jour et par mètre carré) assise sur la surface de l'emplacement utilisé pour l'exploitation de l'activité, soit à ce jour, 15 m² utiles.

• Détermination d'un tarif d'occupation du domaine public pour un évènement occasionnel : Paddle Craft Day par « Summerlab Events »

Le Conseil municipal, à l'unanimité, a autorisé la société SummerLab Events à organiser des journées Paddle Craft Day les dimanches 26 juin, 17 juillet, 21 août, et 18 septembre 2016 sur les pelouses des Seines. Pour cet évènement 15 stands seront installés sur le thème du bien-être et de l'artisanat pour une surface d'environ 135 m².

Le Conseil municipal a donc fixé la redevance d'occupation du domaine public pour cet évènement pour une superficie de moins de 135 m², à 100 € / jour. Il a été précisé que cette activité est également soumise à la taxe sur les activités commerciales non salariées à durée saisonnière, (1 € par jour et par mètre carré) assise sur la surface de l'emplacement utilisé pour l'exploitation de l'activité, soit à ce jour, 135 m² utiles.

MARCHES PUBLIC :

• Groupement de commandes pour le choix d'un bureau d'étude chargé de la mise en œuvre de la vidéosurveillance des voies

Monsieur le Maire a rappelé la délibération du conseil du 8 février 2016, par laquelle a été approuvée la constitution d'un groupement de commandes pour le choix d'un bureau d'étude chargé de la mise en œuvre de la vidéosurveillance sur le territoire de 21 communes et l'adhésion à ce groupement.

Le nombre de communes passant de 21 à 11, le Conseil devait à nouveau délibérer, dans les mêmes termes, et a également élu deux membres de la CAO pour le représenter au sein de ce groupement de commandes. Adopté à l'unanimité.

ASSOCIATIONS :

• Subvention exceptionnelle pour le Club de Floorball «Les Dahuts du Lac».

Une subvention exceptionnelle a été accordée à l'association sevriolaine de Floorball « les Dahuts du Lac », d'un montant de 2 500 €.

Questions diverses :

Inauguration : Mme PRIEUR-DREVON a informé le Conseil municipal de la cérémonie qui se tiendra le 17 juin 2016 à 16 h 45, pour la mise en place de la devise républicaine sur le mur d'enceinte de la cour de l'Ecole côté RD 1508.

Week-End nautique du 11 et 12 juin : Mme MALAPLATE a rappelé le programme d'animation de cette manifestation.

Réaménagement du Club d'Aviron : Mme BONNEFOY-VERNAY a souhaité savoir si le projet avait connu des évolutions ? Monsieur le Maire a répondu que la recherche de financement était toujours en cours, mais a cependant indiqué que le Conseil Régional a restreint significativement ses aides notamment pour les programmes sportifs.

L'ordre du jour étant épuisé, le Conseil Municipal a pris acte de diverses communications et a levé sa séance à 21 h 50.

SEVRIER, le 9 juin 2016
LE MAIRE,

Jacques REY